



Association Horizon't'halle - Bloc d'escalade  
Ch. De Nillettaz 2  
1865 Les Diablerets  
[Info.horizonhalle@gmail.com](mailto:Info.horizonhalle@gmail.com)

## **Horizon't'halle - Mesures de protection spéciales en situation de pandémie COVID-19**

### **Règlement mis en vigueur à partir du 12 juin 2020 et valable jusqu'à nouvel avis**

#### **Règles pour la salle de bloc :**

**1. Respect des 2 mètres de distance entre les individus**

Maintenez une distance de 2 mètres avec les autres personnes dans toute l'enceinte de la salle d'escalade (zone de bloc et zone de « vestiaire »).

**2. 10 personnes au maximum dans la salle d'escalade**

Un nombre de maximum 10 personnes est autorisé dans toute l'enceinte de Horizon't'halle.

**3. Désinfection des mains Avant ET Après chaque voie**

Chaque utilisateur de la salle d'escalade doit se désinfecter les mains avant et après chaque voie de bloc. Chaque utilisateur est prié d'emporter son propre matériel de désinfection (gel hydroalcoolique ou magnésie liquide).

**4. Horaires d'utilisation de la salle de Bloc**

Chaque utilisateur indique dans le livre d'or en plus des infos habituelles les horaires auxquels il/elle a fréquenté la salle de bloc.

#### **Mesures prises pour garantir un maximum de 10 personnes simultanément dans la salle**

Les périodes de forte affluence sont estimées de la manière suivante :

- En semaine d'environ 17h00 à 22h00
- Les mercredis après-midi de 13h à 17h00
- Les samedis et dimanche de 9h00 à 18h00

Durant ces périodes de forte affluence, un contrôle est mis en place afin de garantir un maximum de 10 personnes dans la salle de bloc. La surveillance se fait via le système de vidéosurveillance par le comité de l'association Horizon't'halle (sur la base d'un tournus). Dans le cas où la règle des 10 personnes n'est pas respectée, la personne en charge du contrôle se rend sur place afin de limiter le nombre d'utilisateurs.

Pour éviter des conflits de fréquentation entre les entrées vendues par l'office du tourisme et les membres de l'association, qui peuvent accéder à la salle au moyen de leur carte personnelle, l'office du tourisme des Diablerets peut donner l'accès aux visiteurs uniquement au moyen de 5 cartes et durant ses heures d'ouverture. Les autres périodes sont accessibles aux membres de l'association et cela permet de limiter le nombre de visiteurs présents simultanément dans la salle de bloc.